Délégation Départementale du Finistère
Penn ar Bed
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE
APF Bouge les Lignes !
N° 102 - octobre 2017

WAR ZAO

Sommaire

L'édito	page 1
Les annonces	page 2
La vie de la délégation	page 3
La vie de la délégation	page 4
Le dossier du trimestre	page 5
Le portrait du trimestre	page 6
Les loisirs	page 7
Les contacts	page 8

Le site départemental :
www.apf29.fr
Le site national :
www.apf.asso.fr

GARE AUX LOUPS !

Ainsi, les promesses du candidat vont être honorées par notre jeune et brillant Président de la République, pour qui le handicap est une des priorités du quinquennat : l'AAH sera valorisée de 100 euros.
À peine les applaudissements se sont-ils tus qu'il nous a fallu déchanter et reboucher le champagne.
Si l'AAH sera bien augmentée et portée à 900 €/mois (soit 90 € d'augmentation par mois), ce ne sera pas avant novembre 2019 !
Plus grave, le maximum de cumul possible entre l'AAH partielle et le revenu de l'éventuel conjoint sera gelé.
Conséquence, aucune augmentation pour les 230000 allocataires de l'AAH vivant en couple.
Mais il y a plus pernicieux ; les deux compléments de l'AAH, la Majoration Vie Autonome : (104 € pour les bénéficiaires de l'AAH à taux plein percevant une APL) et le complément de ressources : (179 € pour les bénéficiaires de l'AAH à taux plein ayant une incapacité de travail inférieure à 5%) vont être fusionnés et alignés sur le montant le plus faible.
Résultat : une perte significative (-90 €) ou un très faible gain (+ 15 €) pour 65000 personnes.
Et enfin : 25000 titulaires de pension d'invalidité vont voir leur pouvoir d'achat diminuer car ils ne pourront plus bénéficier de la prime d'activité.

Le diable se cachant souvent dans les détails, nous sommes très loin de la générosité affichée dans les médias par nos gouvernants.

Exigeons la suppression de ces mesures trompeuses et scandaleuses qui aggravent la précarité des personnes en situation de handicap, qui auront déjà supporté la baisse de 5 € par mois de l'APL, comme toutes les personnes à faibles revenus.
Signons la pétition sur **change-org** (www.change.org/p/handicap-maladie-stop-precarite) et préparons-nous à nous mettre en marche et à combattre ces décisions calamiteuses.

Thierry Duval

87, rue de Gouesnou 29200 Brest
Tél. 02 98 42 07 70
65, rue de Bénodet 29000 Quimper
Tél. 02 98 90 06 10
blog : http://apf29.blogs.apf.asso.fr/blog/

Les annonces

Carnet de Famille

Nous adressons toutes nos condoléances aux proches de nos amis récemment disparus :
- Henri Quéré de Crozon
- Louis Arnaud de Brest
- Jean-Pierre Vincent de Landivisiau
- Paul Henry de Clohars-Carnoët
- Cathy Guen de la Roche-Maurice
- Francine Clochette de Bannalec
- Henriette Normant de Cleden-Cap-Sizun
- Lucien Pennec de Loperhet

Courrier des lecteurs

Accueil des personnes handicapées à l'hôpital

S'il est un lieu qui devrait être adapté aux personnes handicapées, c'est bien l'hôpital. Or, force est de constater que l'hospitalisation demeure encore une galère. Certes, quelques chambres commencent à être adaptées mais elles sont en nombre trop restreint : en moyenne deux par service.
Cette situation est aggravée par une pratique qui consiste à attribuer prioritairement ces chambres aux patients susceptibles de contaminer leur voisin de chambre. Lors d'hospitalisations au CHRU de Brest, on m'a souvent répété que si un patient nécessitant un isolement était admis, on me transférerait dans une chambre non adaptée.
Si vous vous êtes ainsi retrouvés dans une chambre non adaptée (WC non accessibles, salle de bain trop petite pour un fauteuil roulant, chambre trop étroite), n'hésitez pas à contacter la délégation.

Béatrice Lebel

À retenir :

Réservez d'ores et déjà la date du **samedi 5 mai 2018** : ce jour-là, se tiendra notre Assemblée Départementale annuelle à Gouesnou en présence de notre président : Alain Rochon.

À vendre

Scooter CERES 4 à Plabennec
tél. : 07.82.05.84.18

Bienvenue à qui aime la peinture

La peinture est agréable aux savants comme aux ignorants : il est rare qu'elle n'émeuve pas les inexperts !
Alors, je propose que l'on se retrouve 1 à 2 fois par mois de 14 h à 16 h : soit le lundi ou le vendredi après-midi à la délégation à Quimper pour laisser exprimer nos émotions : de blancs nuages, de ciel bleu, de blonds rivages, de verts feuillages, de beaux printemps… Alors rêvez longtemps !
Je demande à celles et ceux qui ont déjà des connaissances de nous donner quelques conseils.
Merci de nous faire savoir si vous êtes intéressés par cette activité de peinture.

Maria Piffard

Plaidoyer pour le Sativex

Les années passent, les ministres de la santé également et les promesses de soulager les douleurs des malades atteints de la sclérose en plaques par les cannabinoïdes restent compromises.
Le vendredi 7 juin 2013 est paru au Journal Officiel un décret qui autorise la mise sur le marché de médicaments à base de dérivés cannabiniques.
Depuis, en raison de négociations avec les laboratoires pharmaceutiques et soi-disant des coûts de productions élevés (et par conséquent de remboursements beaucoup trop onéreux pour la CPAM), nous en sommes toujours au même point.
Pourquoi alors, le Sativex, ce fameux spray buccal qui nous permettrait de moins souffrir et de soulager nos raideurs, est disponible dans plus de 18 pays européens et toujours pas en France ?
Pourquoi, le mot « cannabis » est-il toujours tabou chez nous, alors que les opiacés ou morphiniques et leurs dérivés sont eux largement entrés dans le langage courant et ne choquent plus personne ?
En espérant qu'Agnès Buzyn, notre nouvelle ministre de la santé, changera la donne, et qu'en 2018, nous puissions enfin nous soigner sans trop de produits chimiques…

Jean-Noël Samson

La vie de la délégation

Guide PCH

Le Conseil départemental du Finistère va publier très prochainement un guide du paiement et du contrôle de la mise en œuvre de la PCH (prestation de compensation du handicap). Ce livret précisera les conditions de la mise en paiement de la PCH ainsi que les droits et obligations de chacun.
Nous avons été conviés à faire part de nos suggestions à l'occasion d'une rencontre organisée par le Conseil départemental. L'échange a été très fructueux puisque Solange Creignou, vice-présidente, a accepté d'inscrire dans ce guide la possibilité d'une prise en charge des actes « ménagers » dès lors qu'ils sont en lien direct avec les actes essentiels de la vie quotidienne (refaire le lit, laver la vaisselle du repas, balayer les miettes, ranger le linge, le mettre dans la machine).
Ce guide sera adressé à tous les bénéficiaires de la PCH, dès son attribution par la MDPH.

Béatrice Lebel

Donnez votre avis

Brest Métropole a lancé depuis quelques mois une démarche expérimentale de création de places de stationnement PMR dérogatoires. L'objectif est de permettre la création de places PMR, acceptables pour les usagers en situation de handicap, à des endroits où il serait en principe impossible de le faire en raison des emprises disponibles ou de la topographie.
5 nouvelles places de ce type ont été aménagées : 2 sur la rue de Kergorju (Espace Jaurès), 2 près gare SNCF (côté mer) et 1 n° 23 rue Voltaire. D'autres nouvelles places suivront.
Cette démarche, qui est l'aboutissement d'un long travail préparatoire mené par Brest Métropole en lien avec l'APF et l'AFTC, n'est encore qu'expérimentale. Un bilan doit être réalisé au bout d'un an de fonctionnement.
Aussi, vous êtes invités à donner votre avis sur ces emplacements : soit en appelant Brest Métropole au 02 98 33 50 50, soit en renseignant le questionnaire en ligne http://enquete-pmr.brest.fr soit en scannant le QR code directement sur le terrain. Dans tous les cas, il est important de bien préciser de quelle place il s'agit.
Donnez votre avis et faites passer le message.

Béatrice Lebel

Rencontre avec les députés

Nous avons sollicité auprès des 8 nouveaux députés finistériens, une entrevue afin de leur présenter l'APF et nos principaux sujets de préoccupations relevant de leur compétence : une évolution des ressources des personnes en situation de handicap pour franchir le seuil de pauvreté ; une accessibilité généralisée ; une compensation des conséquences financières du handicap intégrale ; une politique volontariste d'emploi des personnes handicapées.
À ce jour, nous n'avons été reçus que par Didier Le Gac (député Brest Rural) et Annaïg Le Meur (Quimper).

Thierry Duval

Du mouvement au sein du CAPFD

Nicolas Zlotnik et Gaëlle Lozac'h ont quitté le CAPFD ; ils ont été remplacés par Christophe Cailliau et Gilbert Rollet, qui avaient manqué l'élection de quelques voix, lors du dernier renouvellement du CAPFD.

Béatrice Lebel

Vigilance

Nous avons découvert, avant l'été, une pratique surprenante et révoltante du Conseil Départemental.
En effet, la famille d'une personne décédée s'est vue réclamer sur la succession, une partie de sa PCH logement et aides techniques, alors que la dépense était réalisée et justifiée.
Bien que versée, la plupart du temps, en une seule fois, pour régler la dépense, le droit à PCH logement, véhicule et aides techniques, est prononcée pour 5 ou 10 ans.
Le décès de cette personne étant intervenue en cours de période de validité, le Conseil Départemental a estimé que cette personne avait perçu une partie de sa PCH en trop, alors que tout avait été dépensé.
Nous sommes intervenus vigoureusement auprès du CD rappelant qu'il ne peut récupérer la PCH sur la succession.
Le CD a suspendu cette procédure à l'encontre de la personne, mais nous tenons à vous alerter sur ce dysfonctionnement scandaleux.
Si vous avez connaissance de personnes se trouvant dans cette situation, prévenez-nous sans délai.

Thierry Duval

La vie de la délégation

Groupe SEP

Samedi 7 octobre, une vingtaine de personnes du groupe APF-SEP s'est retrouvée autour d'un café et de « gâteaux maison » pour discuter et échanger autour de la maladie et de la vie quotidienne. Un grand merci aux deux bénévoles qui nous ont accompagnés.
Les temps forts de 2018 pour le groupe seront :
- le repas annuel qui aura lieu le 20 janvier 2018 au patronage laïque de la Cavale Blanche (une invitation vous parviendra courant décembre).
- le congrès des patients à Vannes le 10 février 2018 (l'APF organisera le transport sur inscription).

Hélène Roudot

Foire aux livres

Pour la deuxième année, la délégation à Quimper a été ouverte au grand public pendant 3 jours à l'occasion de la Foire aux livres.

Plus de 4000 livres (B.D., romans, encyclopédies, livres historiques), préalablement triés, rangés, classés par Huguette ont été présentés aux amateurs dès le 29 septembre au matin.
Pendant trois jours, les visiteurs éclairés se sont succédés à bon rythme (plus de 200 personnes) et ont été visiblement séduits par le choix proposé puisque la recette a dépassé nos espérances : 1700 €.
Merci à tous les donateurs de livres.
Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à ce beau week-end fructueux, notamment Éliane pour ses succulents gâteaux.
À l'année prochaine, pour une troisième édition encore plus réussie.

Annie Mocaër

Registre public d'accessibilité

Depuis le 30 septembre, un décret du 28 mars 2017 crée l'obligation de mettre en place un registre public d'accessibilité dans tous les établissements recevant du public (ERP), ce qui comprend les commerces de proximité (5ème catégorie). Le registre doit être **consultable sur les lieux de l'établissement** sous forme papier ou dématérialisée. N'hésitez pas à le réclamer auprès de l'exploitant de l'ERP si l'accessibilité ne vous semble pas conforme à la loi. En cas de doute, contactez-nous.

Marc Dufeil

Rendez-vous à l'Esat

À la demande de la directrice de l'Esat, Thierry, Farid et moi sommes allés à la rencontre de ses usagers ce mardi 26 septembre.
Ont été évoqués tour à tour Handiqub, les transports en commun sur Quimper, où sont vécus parfois des problèmes de blocage de palette et des arrêts oubliés. Puis les jours de carence non payés en cas de maladie et aussi le fait qu'ils n'ont qu'un jour de congé à l'occasion du décès d'un parent et aucune journée pour un enfant malade, pour ne citer que ces deux exemples. Devant cette situation très mal vécue, un courrier a été adressé à M. Rochon, président de l'APF, pour dénoncer cette situation injuste.

Marc Dufeil

Visite au Musée des Beaux-Arts

Le Musée des Beaux-Arts de Quimper a fait une demande pour obtenir le label Tourisme et Handicap, label d'Etat qui a pour objectif d'apporter une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques. Les évaluations sont réalisées par des binômes d'évaluateurs issus du monde du tourisme et du handicap et traitent des quatre handicaps, moteur, auditif, visuel et mental. Je suis un composant de ces binômes appelés à vérifier les aménagements dits accessibles.
Au cours de la visite, la conservatrice du musée est toute heureuse de nous présenter les sanitaires, spécialement aménagés après travaux, sur les recommandations de la société Socotec qui, à l'instar de beaucoup d'autres organismes privés, se dit spécialisée en audit d'accessibilité.
Hélas, à moins d'être contorsionniste, l'utilisation des WC et du lavabo s'avère très compliquée, l'étroitesse des lieux nous obligeant aussi à entrer en marche arrière avec une porte guère facile à manœuvrer.
Un constat sans appel qui interroge sur les compétences de ces sociétés de conseil sur l'accessibilité qui fleurissent un peu partout.

Marc Dufeil

REPAS DE FIN D'ANNÉE

« En cette fin d'année,
filons vers Locmaria-Plouzané
nous restaurer au Canotier
et célébrer l'APF en toute amitié…»

Écoutons cette invitation,
et retrouvons-nous pour
notre repas de fin d'année au :

CANOTIER, Route du Conquet
à Locmaria-Plouzané.
SAMEDI 16 décembre à midi.

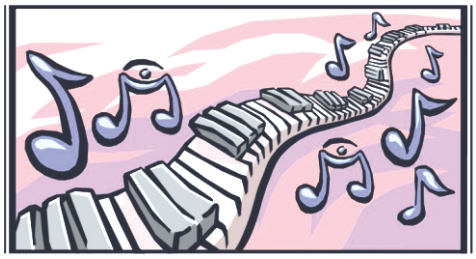

Une animation musicale est prévue par le restaurant.

Tout ceci pour **25 €** (2 € supplémentaires pour le transport assuré par la délégation).

Si vous êtes intéressé, renvoyez-nous le coupon-réponse ci-dessous (le plus rapidement possible pour l'organisation…Merci).

☐ ----------

Nom…….....

Prénom……

Adresse…….....

☐ .....

☐ souhaite participer au repas de fin d'année.

Nombre de personnes : .....

A besoin d'un transport ☐ oui ☐ non

Le relayage : un droit au répit pour les aidants familiaux

Le relayage est le terme utilisé pour désigner le baluchonnage, une expérience née au Canada en 1999 afin de permettre aux aidants familiaux en charge des parents souffrant de la maladie d'Alzheimer de s'absenter, de prendre quelques heures ou jours de répit.

Depuis peu, la France expérimente des initiatives semblables. Plusieurs expériences ont vu le jour mais elles s'adressent principalement à des aidants familiaux en charge de proches souffrant de la maladie d'Alzheimer.

La délégation APF du Finistère souhaiterait adapter cette expérience aux personnes en situation de handicap qui ont recours quotidiennement à un aidant familial. Un groupe de travail s'est ainsi constitué et une rencontre a déjà eu lieu avec les directeurs des foyers de Keraman et de Kerlivet qui pourraient prendre en charge la gestion d'un service de relayage dans le Nord et le Sud Finistère.

Nous en avons également échangé avec Solange Creignou, vice-présidente du Conseil départemental, en insistant particulièrement sur les besoins qui existent dans le Finistère et sur la fatigue des aidants familiaux. Nous lui avons listé quelques situations très représentatives dont nous avions connaissance. En effet, plusieurs d'entre vous, qui êtes quotidiennement aux côtés d'une personne handicapée, avez déjà fait part de votre épuisement et de votre souhait de souffler le temps d'un après-midi, d'une journée, d'un week-end, voire d'une semaine.

Bien entendu, ce projet de relayage n'est possible que si la participation de la personne handicapée n'excède pas la contribution des personnes fréquentant un hébergement temporaire jour, soit 18 €/jour.

Ce droit au répit pourrait s'adresser à l'ensemble des Finistériens, adultes, titulaires d'un avantage tierce personne (PCH, ACTP, ou MTP) et qui font appel à un aidant familial.

Les temps d'intervention s'étaleraient de 12 h à 24 h dans la limite de 14 jours par an et aucune intervention ne se ferait en urgence.

Pour nous, de tels projets s'inscrivent pleinement dans la politique de maintien à domicile. Ils pallient les manques de places en établissement. Ils répondent au souhait des personnes concernées de continuer à vivre à leur domicile sans que cela n'épuise leurs aidants familiaux. Ils font prendre conscience aux aidants familiaux qu'ils ont une vie privée à préserver.

Nous souhaiterions que vous nous fassiez part de vos attentes ; vous libérer quelques heures ou jours vous parait-il possible ? Seriez-vous intéressés pour bénéficier de ce service ? Quant aux personnes qui font appel à un aidant familial, accepteriez-vous la présence occasionnelle d'un intervenant extérieur ? N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Mais nous insistons sur le fait, qu'à ce jour, il ne s'agit que d'un projet. Nous avons demandé au Conseil départemental un financement pour 24 personnes dont 12 pour le Nord Finistère et 12 pour le Sud Finistère. Nous attendons sa réponse.

Nous avons besoin de votre concours, si vous jugez ce projet intéressant.

Béatrice Lebel

Le portrait de Bruno Quellec, président du Collectif des Associations des Personnes Handicapées du Finistère.

War Zao : Bruno, avant le CAPH29, il y a l'IPIDV ?

Bruno : J'ai perdu totalement la vision à 23 ans. Je me suis retrouvé avec une carte de handicapé, sans travail et de gros problèmes de santé. En 1987, avec d'autres personnes déficientes visuelles et des parents, nous avons pris conscience qu'il y avait un combat à mener. Il était anormal que des parents soient contraints d'envoyer leurs enfants en âge d'être scolarisés vers un internat spécialisé dans la région nantaise. C'est ainsi qu'est née l'IPIDV, dont l'acronyme signifie aujourd'hui : Initiatives Pour l'Inclusion des Déficients Visuels.

War Zao : Et cela s'est fait sans difficultés ?

Bruno : Non ! On nous a mis des bâtons dans les roues ! Mais la dynamique était lancée : les projets d'agréments d'extension se sont succédés englobant les adultes déficients visuels.

War Zao : Et le collectif des associations de personnes handicapées du Finistère ?

Bruno : L'IPIDV a intégré ce collectif en 2004. Ce collectif existait depuis 1975 à l'initiative de grosses associations : l'ADAPEI, l'APF, l'UNAFAM. En 2005, je succédais à Jacques Dolou qui en assurait la présidence. L'idée du C.A était d'accompagner la mise en œuvre de la loi de 2005 et d'organiser l'indépendance du Collectif par rapport à une histoire très liée à une association importante du département. Quand le Conseil départemental a décidé la construction de la MDPH à Quimper, j'ai engagé des négociations pour que le Collectif y ait un local. Parallèlement, j'obtenais une dotation afin de salarier une secrétaire. Le Collectif rompait le cordon avec ses liens historiques pour s'ancrer dans un respect de chaque association et la spécificité de chaque handicap.

War Zao : Comment a évolué le Collectif par la suite ?

Bruno : Je dirais, avec l'héritage du gros travail de mes prédécesseurs, « dans le bon sens ». Nous avons toujours œuvré dans la transparence et la démocratie dans toutes nos relations notamment avec nos partenaires départementaux (Collectivités territoriales, Education Nationale, Services de l'Etat,…) De même, nous avons eu le souci de respecter tous les types de handicap. Le Collectif est ainsi devenu un partenaire respecté et régulièrement consulté.

Aujourd'hui, ce qui me gêne, c'est l'évolution de certaines associations qui, nationalement, décident qu'elles peuvent répondre à l'accompagnement de tous les types de handicaps. Je crois qu'elles se trompent en jouant le jeu qui tend à ignorer les différences. Pour moi, ce respect des spécificités est un gage de qualité dans l'accompagnement. Et puis, comment être collectifs quand on se retrouve en compétition.

War Zao : Comment vois-tu l'avenir du Collectif ?

Bruno : Je suis inquiet pour la représentation des usagers handicapés. On assiste à une tentative de mainmise des pouvoirs publics sur cette liberté de représentation. La mise en place de « France assos Santé » pour la représentation dans le sanitaire est un système qui exclue un bon nombre d'associations. La mise en place du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie dans chaque département par qui devrait passer toute nomination de représentation d'usagers ou la volonté de consulter un personne isolée, choisie par l'administration, tout cela montre bien un glissement vers un déni des organisations constituées comme les collectifs.

Propos recueillis par Béatrice Lebel

La Normandie

Ce samedi 16 septembre, me voilà parti pour la Normandie, mon 19ème voyage et le temps est pluvieux, ça commence bien !
Je réalise que je suis un des plus anciens, que le temps passe !
Au moment crucial de l'attribution des chambres : ô surprise, ma chambre et ma salle de bain sont spacieuses et bien adaptées.
Je l'ai souligné au responsable du Centre d'Asnelles/Mer.
Ce séjour a été riche en visites historiques :
- Sainte-Mère l'Eglise avec l'histoire de son soldat suspendu au clocher et son musée.
- Le cimetière américain de Colleville-sur-Mer est un cimetière militaire américain, situé juste au-dessus de la plage d'Omaha Beach, dans la commune française de Colleville-sur-Mer, sur l'un des sites du débarquement allié du 6 juin 1944.
- Le mémorial de Caen qui relate la tragédie de la dernière guerre mondiale.
Ce fut pour nous tous un moment très émouvant de voir ces plus de 9000 tombes de gamins orientées vers les Etats-Unis.
Comme d'habitude, le temps nous a manqué.
Nous avons également visité le Musée de Bayeux abritant une tapisserie médiévale de 69 m sur la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.
Après la bruine du départ, ce séjour s'est déroulé sous un beau soleil et dans la bonne humeur.
Au nom des vacanciers, je remercie Janine, Jeanne, Séverine, Claudine, Patrick, Joël, Jean, Daniel pour leur sympathie et leur disponibilité.

Jo Falhun

Le groupe devant le Mémorial de Caen

Je garde un bon souvenir du repas-concert avec le groupe collectif acoustique brestois. Ça m'a fait plaisir de chanter avec le guitariste du groupe. Ce fût une journée inoubliable. Merci encore ! Très bonne animation au sein de l'Apf, à renouveler.

Francette.

Sous un beau soleil de juillet, nous avons été initiés au golf des Abers par le champion handigolf, Hervé Perque. Superbe journée et belles rencontres !

Marion.

Handidon

Le magasin Conforama nous ouvre ses portes chaque année pour la vente de tickets Handidon ; les deux derniers week end de septembre, les adhérents et bénévoles ont écoulé une trentaine de carnets de tickets de tombola tout au long de la journée tout en présentant les actions, les activités de la délégation APF. Très bon accueil du magasin et de la clientèle. Merci à Marie et Yves, bénévoles APF venus de Chateauroux pour nous aider !

Lenaïg Le Bot

La Délégation Départementale

Directeur : Thierry Duval

Une équipe de permanents assure l'accueil et l'amination de la vie associative.

À BREST

Accueil : Lénaïg Le Bot

02 98 42 07 70

apf29.nord@wanadoo.fr

À QUIMPER

Accueil : Annie Mocaër

02 98 90 06 10

apf29.sud@wanadoo.fr

Le Conseil APF de Département (CAPFD)

Onze adhérents élus définissent et mettent en oeuvre les orientations de l'APF dans le département.

Représentante départementale : Béatrice Lebel.
Représentant départemental suppléant : Bruno Guernalec.
Conseil Départemental APF 29 : Béatrice Lebel, Farid Kébir, Daniel Ménez, Christophe Cailliau, Gilbert Rollet, Jean-Noël Samson, Bruno Guernalec, Prérana Alary, Marc Dufeil, Delphine Lozach, Jo Falhun.

Les services et Établissements APF du Département

Hébergement :

Foyer Keraman à Quimper

02 98 65 11 11

Foyer Kerlivet à Brest

02 98 41 69 15

Travail :

ESAT de l'Odet à Quimper

(Établissement de Service et d'Aide par le Travail)

02 98 90 29 24

Entreprise Adaptée à Briec de l'Odet

02 98 59 58 09

Vie à domicile :

SAVS

(Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

02 98 42 64 71

Habitat groupé à Brest

02 98 42 64 71

Enfance :

SESSD

(Service d'éducation et de soins Spécialisés à domicile)

Brest : 02 98 47 63 83

Quimper : 02 98 47 63 83

Cotisation 2017

Pour un mouvement plus fort, adhérez et faites adhérer.

à découper et à envoyer avec votre règlement à la délégation.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Tél : ..... Email : .....

Cotisation simple : 25 € - Avec abonnement à Faire Face : 47 €